

les programmes publicitaires, les annonces-éclair, les drogues et spécialités pharmaceutiques, la priorité des programmes et le fonctionnement des réseaux. La question de l'émission des nouvelles ayant été l'objet de discussions, je vous indiquerai brièvement notre règlement à ce sujet: nous permettons la diffusion de nouvelles recueillies pour nous par la *Canadian Press*. Elles constituent, si je puis dire, un service rendu gratuitement par la presse à Radio-Canada. Rassembler nous-mêmes les nouvelles serait une entreprise très coûteuse, dans laquelle nous ne pouvons pas nous engager actuellement. Nous permettons la radiodiffusion de nouvelles recueillies par tout poste privé ou fournies par les journaux localement et nous permettons aussi celle de nouvelles de toute source, pourvu que celle-ci soit d'abord approuvée par la Société.

En sus du programme de construction et de rayonnement que nous avons exécuté, nous avons cru qu'il fallait, dans l'intérêt d'une bonne radiodiffusion, prolonger les heures d'émissions et entrer en négociations avec les compagnies de chemin de fer, pour renouveler l'entente relative à l'utilisation de leurs lignes télégraphiques au lieu de l'entente actuelle qui n'expirera que dans deux ou trois ans. Nous avons cru que la prolongation des heures d'émissions est indispensable pour de bonnes émissions, pour permettre l'irradiation des programmes de jour. De façon générale, l'extension de nos postes à grande puissance au Canada fut nécessairement liée à la prolongation des heures d'émission.

Puis-je dire qu'à la suite de la nouvelle entente nous avons pu réussir à porter nos heures d'émissions de six à seize par jour à des frais accrus de \$40,000 par année pour les deux premières années, et de \$200,000 pour les trois années subséquentes. Nous irradiions maintenant pendant douze heures à l'ancien coût pour six heures. Nos aménagements ont été augmentés de 167 p. 100 et les frais en moyenne de 47 p. 100. J'ai mentionné un certain nombre des avantages que comporte la nouvelle entente, mais comme je suis beaucoup trop long je crois que je les omettrai pour l'instant.

Je veux vous citer quelques chiffres relatifs à l'essor des programmes, parce que je crois que dans toute discussion pouvant survenir ultérieurement, et pour les questions que vous pourrez poser au directeur général, vous aimeriez connaître ces chiffres. A partir du 31 mars 1936 au 31 mars 1938, les modifications suivantes se sont produites dans le pourcentage de l'application des fonds de la Société aux divers champs d'activité dont elle s'occupe. En 1936 les frais administratifs représentaient 7.57 p. 100 de l'ensemble des recettes de la Société Radio-Canada; le 31 mars 1938 ils avaient baissé à 5.66 p. 100.

L'hon. M. Lawson:

D. Vous voulez dire 1937, n'est-ce pas?—R. Je vous demande pardon?

D. Vous voulez dire 1937. Nous n'en sommes pas encore au 31 mars 1938.—R. J'estime ces frais pour ce mois-ci; j'entends 1938.

D. Je croyais que vous aviez débuté en disant que cette comparaison devait embrasser la période allant du 31 mars 1936 au 31 mars 1938.—R. 1938. Je peux vous citer les chiffres pour 1937, mais j'ai omis les chiffres intermédiaires, parce qu'il s'est produit une réduction graduelle.

D. Mais les chiffres dans le pourcentage que vous êtes maintenant sur le point de citer serviront à établir un contraste entre le 31 mars 1936 et le 31 mars 1938?—R. Oui, monsieur. Le pourcentage relatif aux programmes s'établissait à 38.99 p. 100 le 31 mars 1936. Le montant qui aurait été consacré aux programmes le 31 mars 1938 sera de 53.67 p. 100. En 1936 la location des lignes télégraphiques représentait un pourcentage de 28.33 et de 21.95 en 1938. Nous avons payé cette année \$602,000 aux artistes canadiens, à l'exclusion, je crois, des sommes payées aux membres d'organisations, telles que chœurs et orchestres permanents. Nous avons donné 1,000 programmes canadiens par mois, de provenance canadienne, et auxquels participaient des artistes canadiens. Je crois que nous avons employé quelque 2,800 artistes canadiens outre les membres